



PRÉFET DU NORD

Lille, le 24 janvier 2012

Communiqué de presse

OPERATION DE CONTROLES ROUTIERS : LUTTE CONTRE L'USAGE DU TELEPHONE EN CONDUISANT



Une opération de contrôles routiers visant essentiellement l'utilisation d'un téléphone au volant s'est déroulée ce mardi 24 janvier dans tout le département du Nord. Elle a mobilisé 60 militaires des unités motorisées du groupement de la gendarmerie Nord.

Près de 80 infractions ont été constatées à cette occasion, dont 63 relatives à l'usage d'un téléphone portable en conduisant (57 infractions commises par des conducteurs de véhicules légers et 6 par des conducteurs de poids-lourds). Les autres infractions portent notamment sur le non respect de feux rouges et de stop, l'absence du port de la ceinture et le défaut de contrôle technique ou d'assurance.

Le décret portant diverses mesures de sécurité routière, paru le 4 janvier 2012 au Journal officiel, a mis en application les mesures réglementaires décidées par le Comité interministériel de la sécurité routière du 11 mai 2011, parmi lesquelles le durcissement des sanctions contre l'usage d'un téléphone ou d'un appareil à écran en conduisant.

L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est désormais puni d'une contravention de 4ème classe (au lieu de 2ème classe), **d'un montant de 135 euros** (au lieu de 35 euros) **et d'un retrait de 3 points du permis de conduire** (au lieu d'un retrait de 2 points).

L'utilisation d'un téléviseur, d'une console de jeu vidéo, d'un « smartphone » ou de tout autre appareil doté d'un écran allumé dans le champ de vision et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est **sanctionnée d'une contravention de 5ème classe** (au lieu de 4ème classe) **d'un montant de 1 500 euros au maximum** (au lieu de 135 euros). **L'appareil peut être saisi par les forces de l'ordre et définitivement confisqué après condamnation du contrevenant par le tribunal.** Cette infraction est désormais **passible d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire** (au lieu d'un retrait de 2 points).

Aujourd'hui, 8 Français sur 10 sont équipés d'un téléphone portable et près de la moitié des conducteurs utilisent un téléphone en conduisant. De plus en plus de conducteurs envoient également des SMS ou consultent des écrans à bord de leur véhicule. En moyenne, le nombre d'usagers dans la circulation qui, à un instant « t », utilisent un téléphone portable, est estimé en France à 2,3% pour le téléphone tenu à la main.

En France, téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident. Cette dangerosité a été confirmée par l'expertise pilotée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en association avec l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), rendue publique en mars 2011.

Sept personnes sont mortes sur les routes du département du Nord depuis le début de l'année. La préfecture du Nord rappelle que l'accident n'est pas une fatalité. La sécurité routière résulte de la mobilisation de chacun, du respect du code de la route et de l'adaptation de sa conduite aux circonstances.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr